

Décision 07-D-26 du 26 juillet 2007

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le cadre de marchés de fourniture de câbles
à haute tension

Posted on: 26 juillet 2007 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Electricité de France (EDF)

Dispositif(s)

Sanctions pécuniaires

Procédure(s)

Transaction

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Nexans France, Draka Paricable, Prysmian
Energies Câbles et Systèmes (venant aux
droits de Pirelli Energies Câbles et
Systèmes), Safran (venant aux droits de
Sagem), Grupo General Cable Sistemas

Lire

le texte intégral de la décision

228.18 Ko

le communiqué de presse